



COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2015.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents

- M. Gérard STOECKLIN	1 ^{er} Adjoint,
- M. Serge JAEG	2 ^{ème} Adjoint
- Mme Marie HINGRE	3 ^{ème} Adjoint
- Mme Marie-Claude FONTAINE	4 ^{ème} Adjoint,
- M. Serge EIGENMANN	Conseiller Municipal,
- M. Dominique BATTMANN	Conseiller Municipal,
- M. Jean-Marie BISSLER	Conseiller Municipal,
- Mme Karine DANTUNG	Conseillère Municipale,
- Mme Caroline HERRMANN	Conseillère Municipale,
- Mme Sandrine SPERISSEN	Conseillère Municipale,
- Mme Anne DECK	Conseillère Municipale,
- Mme Élisabeth REITEL	Conseillère Municipale,
- Mme Isabelle GILGE	Conseillère Municipale,
- M. Denis KUNTZMANN	Conseiller Municipal,
- M. Éric SCHEUBEL	Conseiller Municipal.

Absents excusés :

- M. David SUTTER qui donne pouvoir à M. Jean-Marie BISSLER,
- M. Grégory FORNY qui donne pouvoir à M. Bernard HIRTH,
- Mme Yvette HATTTENBERGER-BOESCH qui donne pouvoir à M. Denis KUNTZMANN.

Secrétaire de séance : M. Gérard STOECKLIN.

Date de la convocation : 3 décembre 2015.

Ordre du jour

- 1°) **Nomination du secrétaire de séance**
- 2°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2015**
- 3°) **Forêt : achat de parcelle**
- 4°) **Forêt : remplacement du tracteur**
- 5°) **Budget annexe « Forêt » : décision modificative n°2**
- 6°) **Budget primitif 2015 : décision modificative n°2**
- 7°) **Création de poste**
- 8°) **Tarifs 2016**
- 9°) **Loyer 2 rue du Vieux Chemin**
- 10°) **Valorisation de la mise à disposition du personnel communal au profit des associations**
- 11°) **Subvention APES**
- 12°) **Compte rendu des décisions prises en vertu des délégations consenties au titre de l'article L 2122-22 du CGCT**
- 13°) **Délégations extérieures**
- 14°) **Divers et Informations.**



M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence et salue les concitoyens présents. Il souligne la disparition prématurée de Jean-François MATTAUER et propose de rendre hommage aux victimes des attentats du 13 novembre en respectant une minute de silence.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire excuse les absents et constate que le quorum est atteint.

Point 1 - Nomination du secrétaire de séance

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Gérard STOECKLIN, en tant que secrétaire de séance.

Point 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2015

Les conseillers n'ayant aucune remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention : M. SCHEUBEL), ce procès-verbal.

M. SCHEUBEL souhaiterait que le procès-verbal soit adressé aux conseillers en amont de la convocation à la réunion du Conseil Municipal.

Point 3 – Forêt : achat de parcelle

M. le Maire donne la parole à M. STOECKLIN qui indique que la commune a été approchée par Mme Marguerite REINBOLT-STEMMELEN qui souhaite vendre les parcelles cadastrées section 6 n°24 & 69 d'une contenance respective de 13a 56ca et de 99ca, soit un total de 14a 55ca pour une valeur totale de 436,50 € soit 30,-€ l'are.

Après délibérations, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir pour la somme de 436,50 € les parcelles cadastrées comme suit :
Section 6 parcelle 24, GRUMBY, d'une contenance de 13a 56ca
Section 6 parcelle 69, GRUMBY, d'une contenance de 0a 99ca
- autorise M. Bernard HIRTH, Maire, à signer tout acte afférent à cette acquisition.

Point 4 – Forêt : remplacement du tracteur

M. STOECKLIN signale que le tracteur communal donne des signes de faiblesse. Il précise que les matériels annexes, comme l'épareuse, la saleuse ou la lame à neige, nécessiteraient un tracteur d'une puissance supérieure. Il a pris contact avec les établissements FUCHS de Rantzwiller, où le tracteur communal était en réparation afin de déterminer les besoins de la commune. Compte tenu du montant prévisionnel de la dépense, il indique qu'un avis d'appel public à la concurrence a été déposé sur le site de l'association des maires afin de respecter la réglementation. Le délai de remise des offres a été fixé au 18 décembre prochain.

Afin d'avoir une réactivité suffisante pour l'éventuel remplacement du tracteur, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire l'acquisition d'un tracteur au budget annexe « Forêt » 2015.

Après délibérations, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget annexe « Forêt » 2015, l'acquisition d'un tracteur à l'article 21571 – Matériel roulant pour un montant de 70000,- €.

**Point 5 - Budget annexe « Forêt » : décision modificative n°2**

M. le Maire signale que suite à la décision d'acquérir un nouveau tracteur il convient de prendre la décision modificative telle que présentée sur le tableau ci-dessous.

Décision modificative n° 2 au budget annexe "Forêt" 2015							
Section Fonctionnement							
023	F	D	66 000,00	74741	F	R	66 000,00
Totaux	F	D	66 000,00		F	R	66 000,00
Section Investissement							
21571	I	D	70000,00	021	I	R	66 000,00
21578	I	D	-4000,00				
Totaux	I	D	66 000,00		I	R	66 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 au budget annexe « Forêt » 2015 telle que décrite dans le tableau ci-dessus.

Point 6 - Budget primitif 2015 : décision modificative n°2

M. le Maire signale que suite aux délibérations précédentes, il convient d'abonder le budget annexe « Forêt » par une subvention à caractère administratif. Pour ce faire il propose une décision modificative telle que présentée sur le tableau ci-dessous.

Décision modificative n° 2 au budget principal 2015							
Section Fonctionnement							
657363	F	D	66 000,00	605	F	D	- 27 000,00
				611	F	D	- 10 000,00
				61522	F	D	- 10 000,00
				6226	F	D	- 10 000,00
				6574	F	D	- 9 000,00
Totaux	F	D	66 000,00		F	D	- 66 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 au budget communal 2015 telle que décrite dans le tableau ci-dessus.

Point 7 - Création de poste

M. le Maire donne la parole à Mme FONTAINE qui rappelle le résultat mitigé de l'expérimentation de l'externalisation du nettoyage des écoles après le départ en retraite des agents d'entretien à la rentrée 2014/2015. Ce dernier, au cours du premier trimestre scolaire, a été effectué par un agent communal et cet essai se révèle satisfaisant. Afin de pouvoir engager un agent d'entretien pour les écoles, elle propose de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en temps non complet d'une durée hebdomadaire de 30 heures dont le temps de travail sera annualisé.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;



Vu le tableau des effectifs ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

La durée de travail afférente au poste est fixée à temps non complet avec effet au 1^{er} janvier 2016 selon une quotité correspondant à 30/35^{ème} du temps plein.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016 à l'article 6411.

Point 8 - Tarifs 2016

M. le Maire présente les propositions de tarifs de la municipalité pour l'année 2016 selon le tableau ci-dessous. M. JAEG demande à ce qu'une caution soit versée lors de la location du grand chapiteau aux associations extérieures à la commune.

Objet	Montant en €
Photocopie A4 NB	0,15
Photocopie A3 NB	0,20
Photocopie A4 couleur	0,30
Photocopie A3 couleur	0,50
Extraits cadastraux A4	0,30
Extraits cadastraux A3	0,50
Télécopie	0,20
Droit de place	20,00
Location petit chapiteau bâche légère	20,00
Location petit chapiteau bâche légère (assoc. extérieure)	25,00
Location petit chapiteau bâche lourde	25,00
Location petit chapiteau bâche lourde (assoc. extérieure)	30,00
Location chapiteau (assoc. de Sentheim)	120,00
Location chapiteau (habitant de sentheim)	150,00
Location chapiteau (assoc. extérieure)	220,00
Location podium (assoc. de Sentheim)	120,00
Vacation	10,00
Concession cimetière tombe simple (30 ans)	100,00
Concession cimetière tombe double (30 ans)	200,00

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs pour 2016 tels que présentés dans le tableau ci-dessus et décide de demander aux associations extérieures à la commune une caution de 500,- € pour la location du grand chapiteau à compter du 1^{er} janvier 2016.

**Point 9 - Loyer 2 rue du Vieux Chemin**

M. le Maire indique que la loi impose de procéder à la revalorisation du loyer de M. JENN locataire au - 2, rue du Vieux Chemin. Le montant actuel du loyer est égal à 494,48 €, l'indice de référence des loyers utilisé est celui du 2^{ème} trimestre soit 125,15 en 2014 et 125,25 en 2015. À compter du 1^{er} janvier 2016, ces éléments de calcul font que le loyer s'élève à 494,88 €, arrêté à 495,-€ en tenant compte de la règle de l'arrondi le plus proche conformément à l'article L2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la revalorisation telle que présentée ci-dessus.

Point 10 - Valorisation de la mise à disposition du personnel communal au profit des associations

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de fixer à 20,-€ de l'heure le montant des interventions occasionnelles du personnel communal au profit des associations. Il présente le tableau ci-dessous, récapitulant le nombre d'heures effectuées au profit des associations de la commune au courant de l'année 2015.

Association bénéficiaire	Année 2015	
	Nombre d'heures	Valorisation
MARPA	20	400,00
Association des pêcheurs	16	320,00
Tennis-Club Sentheim	10	200,00
FCS	32	640,00
AMOS	5	100,00
Sentheim Animations	51	1 020,00
Créaliance	8	160,00
TTDA	8	160,00
Conseil fabrique	4	80,00
APES	1	20,00
Caritas	1	20,00
ICARE	55	1 100,00
TOTAL	211	4 220,00

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (quatre abstentions : Mme HATTENBERGER-BOESCH, MM. JAEG, KUNTZMANN et SCHEUBEL) :

- autorise M. le Maire à émettre les titres de recettes à l'encontre des différentes associations selon la répartition du tableau ci-dessus pour un montant total de 4 220,00 €,
- décide de verser une subvention de fonctionnement complémentaire pour un montant total de 4 220,00 € selon la répartition du tableau ci-dessus.

Point 11 - Subvention APES

M. le Maire indique que l'association des parents d'élèves de Sentheim (APES) sollicite une subvention afin de couvrir les frais d'achat de matériels en vue de la décoration de la salle de la Maison des Œuvres par les enfants à l'occasion de la fête des aînés.

Après délibérations, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 120,- € à l'APES.



Point 12 - Compte rendu des décisions prises en vertu des délégations consenties au titre de l'article L 2122-22 du CGCT

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu des délégations de pouvoir consenties au titre de l'article L 2122-22 du CGCT.

En ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner il n'a pas préempté pour la vente des biens suivants :

- Parcelle 112 section 3 – 3 rue du Canal (DEC 128/2015)
- Parcelle 402 section 10 – 2 rue des Sillons (DEC 129/2015)
- Parcelle 233 section 7 – 6 rue du Moulin (DEC 130/2015)
- Parcelle – 1A rue du 29 novembre (DEC 131/2015)
- Parcelle – 50 Grand'rue (DEC 136/2015)

Il a signé :

- la décision 127/2015 résiliant le contrat d'assurance statutaire avec la MUTEX
- la décision 132/2015 remboursant partiellement le crédit relais auprès de la CCM de la Doller (150 000,- €)
- la décision 133/2015 en remplacement de la décision 113/2015 avenant au lot 1 démolition/gros-œuvre/VRD pour un montant HT de 1 925,20 €, en raison d'une faute de frappe

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Point 13 - Délégations extérieures

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Lauw-Sentheim-Guewenheim (SIALSG)

M. SCHEUBEL signale que, lors de la prochaine réunion, mardi prochain il demandera quelques éclaircissements au président sur la dernière décision prise pour le budget 2015 (déficit de fonctionnement) et la préparation de celui de 2016.

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP)

M. BISSLER signale que le SIAEP a noté une baisse de la consommation de l'ordre de 5%, malgré la sécheresse, ainsi qu'une baisse du nombre de nouveaux abonnés cette année. Il indique, également, que le syndicat mène, actuellement, une campagne de remplacement des compteurs d'eau à Soppe-le-Haut. Pour l'année 2016, il est prévu de réaliser un maillage vers Ammertzwiler, opération subventionnée à hauteur de 67% et dont le coût résiduel pour le SIAEP est estimé à 50 000,-€. Pour les recherches de fuites, une quarantaine d'interventions ont été diligentées en 2015, chiffre en baisse par rapport à l'année 2014. Une hausse du prix du m³ de deux centimes ainsi qu'une hausse du prix de la location du compteur d'un euro ont été décidées pour l'année 2016.

M. BISSLER signale également le risque d'intégration du syndicat à la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

SICTOM

M. KUNTZMANN rappelle l'augmentation de 48% de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères au niveau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS) en 2015. Il signale que l'appel de fonds émis par le SICTOM auprès de la CCVDS se monte à 1 368 000,-€, montant en baisse de 3,3 % par rapport à l'année dernière. Il précise que la CCVDS souhaite regrouper les opérations comptables relatives au traitement des ordures ménagères dans un budget annexe dès l'année prochaine, ce qui permettra une meilleure lecture du reliquat des impayés d'un montant de 373 000,-€ 2015 dont 60 000,-€ pour la seule année 2015.



Commission des Sapeurs-Pompiers

M. le Maire donne la parole à Mme HERRMANN qui signale que le Corps de Première Intervention (CPI) de Senthheim donne des signes d'une nouvelle vitalité. Elle précise, l'engagement de trois nouveaux Sapeurs-Pompiers, l'intérêt manifesté par une demi-douzaine de personnes et l'intégration de trois nouveaux Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Elle indique, également, que les membres du CPI ont évoqué un regroupement avec le Corps de Guewenheim, voire avec celui de Bourbach-le-Bas, dans un avenir plus ou moins proche. À ce sujet, M. le Maire précise que le Service Départemental d'Incendie et de Sécurité demande un seul lieu d'activité dans le cadre d'un regroupement de Corps.

Point 14 - Divers et Informations

M. le Maire lit une lettre de remerciement du Club Vosgien pour la subvention versée.

M. le Maire indique que M. Xavier BATTMANN actuellement en contrat d'accompagnement à l'emploi auprès de la commune, a intégré une formation qualifiante au GRETA prise en charge par la Région.

M. STOECKLIN indique que la vente des lots de fonds de coupes aura lieu le 18 janvier 2016 à 19 heures à la Maison des Œuvres de Senthheim. Il précise que cette vente se déroulera par tirage au sort des lots.

Mme GILGE interpelle M. le Maire sur le devenir du conseil municipal des enfants (CME). M. le Maire admet que depuis le changement de mandature, le CME a été, quelque peu, laissé à l'abandon. Mme HERRMANN suggère que le Conseil Municipal se prononce sur le maintien du CME et se porte volontaire pour seconder le Maire en cas de maintien.

Mme HINGRE annonce une forte participation au repas des aînés cette année avec 120 convives présents sur plus de 170 invitations envoyées.

M. SCHEUBEL demande ce qu'il advient du dossier de la clôture du parc à daims. M. le Maire précise qu'une entreprise spécialisée a été contactée pour un chiffrage.

M. KUNTZMANN interroge M. le Maire sur la désignation du délégué de la commune pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI). M. le Maire répond que ce délégué sera désigné lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 22h30.



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Senheim de la séance du 8 décembre 2015

ORDRE DU JOUR

- 1°) **Nomination du secrétaire de séance**
- 2°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2015**
- 3°) **Forêt : achat de parcelle**
- 4°) **Forêt : remplacement du tracteur**
- 5°) **Budget annexe « Forêt » : décision modificative n°2**
- 6°) **Budget primitif 2015 : décision modificative n°2**
- 7°) **Création de poste**
- 8°) **Tarifs 2016**
- 9°) **Loyer 2 rue du Vieux Chemin**
- 10°) **Valorisation de la mise à disposition du personnel communal au profit des associations**
- 11°) **Subvention APES**
- 12°) **Compte rendu des décisions prises en vertu des délégations consenties au titre de l'article L 2122-22 du CGCT**
- 13°) **Délégations extérieures**
- 14°) **Divers et Informations.**

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
STOECKLIN	Gérard	1 ^{er} Adjoint		
JAEG	Serge	2 ^{ème} Adjoint		
HINGRE	Marie	3 ^{ème} Adjoint		
FONTAINE	Marie-Claude	4 ^{ème} Adjoint		
EIGENMANN	Serge	Conseiller municipal		
BATTMANN	Dominique	Conseiller municipal		
BISSLER	Jean-Marie	Conseiller municipal		
DANTUNG	Karine	Conseillère municipale		
HERRMANN	Caroline	Conseillère municipale		
SPERISSEN	Sandrine	Conseillère municipale		
DECK	Anne	Conseillère municipale		
REITEL	Élisabeth	Conseillère municipale		
SUTTER	David	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. BISSLER	
FORNY	Grégory	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. HIRTH	
GILGE	Isabelle	Conseillère municipale		
KUNTZMANN	Denis	Conseiller municipal		
HATTENBERGER-BOESCH	Yvette	Conseillère municipale	Procuration donnée à M. KUNTZMANN	
SCHEUBEL	Éric	Conseiller municipal		

